

## Consultation du catalogue des séries de facteurs fixes mensuels

Vous avez accès au catalogue des facteurs fixes mensuels qui seront utilisés pour déterminer le volume des bois mesurés sous cette option. La série de facteurs dépend des critères suivants :

- Le façonnage de bois à peser, selon les codes suivants :
  - BNP : Bois non tronçonnés Pâte (Trituration) : proportion > ou = à 65 % de pâte.
  - BNS : Bois non tronçonnés Sciage (Bois d'œuvre) : proportion > ou = à 65 % de sciage.
  - BNT: Bois non tronçonnés non triés : proportion < à 65 % de sciage ou pâte.
  - BT : Bois tronçonnés non triés : proportion < à 65 % de sciage ou pâte.
  - BTP : Bois tronçonnés Pâte (Trituration) : proportion > ou = à 65 % de pâte.
  - BTS : Bois tronçonnés Sciage (Bois d'œuvre) : proportion > ou = à 65 % de sciage.
  
- \* Pour les essences du groupe SEPM, la pâte correspond à la qualité C
  
- L'essence ou le groupe d'essences est désigné par un code enregistré lors de l'autorisation de mesurage. Ces codes sont décrits dans la figure 1 du « Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État » que vous trouverez sur le site Internet du Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
  
- Le territoire de provenance des bois à mesurer, incluant la zone de tarification.
  
- Le mois de la date d'arrivée du chargement au pont-basculé inscrit sur le formulaire d'autorisation de transport (AT).
  
- La période d'application des facteurs fixes mensuels (saison début-saison fin) de la série de facteurs présentée. Il s'agit d'année de calendrier. L'absence d'année de fin indique que cette série s'appliquera jusqu'à ce qu'une nouvelle la remplace.

Exemple :

AT #1 :

- Territoire = 011-71
- ZT = 151
- Essence = 010
- Façonnage = BTP
- Date d'arrivée du AT = 2021-08-15
- Masse du contenu = 40 000 kg

Le facteur appliqué pour ce formulaire sera 808,66 kg/m<sup>3</sup> pour un volume de 49,46 m<sup>3</sup>.

| TERRITOIRE | ESSENCE | CODE DE FAÇONNAGE/UTILISATIC | MOIS | FACTEUR | SAISON DÉBUT | SAISON FIN |
|------------|---------|------------------------------|------|---------|--------------|------------|
| 011-71-151 | 10      | BTP                          | 08   | 808,66  | 2021         |            |

Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous contacter que ce soit à l'aide du lien « Nous joindre » disponible sur le site Internet du BMMB ou encore par le biais de votre vérificateur de mesurage en région.